

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 22 décembre 2006

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0661.doc
GPB

Initiative parlementaire :

« Encouragement de la presse par une participation aux frais de distribution »

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre message du 8 novembre dernier, concernant l'initiative parlementaire mentionnée sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Convaincue que la variété du marché de la presse revêt une importance capitale sur les plans démocratique et institutionnel, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) se penche depuis la fin des années 90 sur la diversité de la presse. L'élaboration d'une base constitutionnelle concernant l'encouragement direct et ciblé de la presse locale et régionale n'a toutefois, et heureusement, jamais abouti.

En dépit de son importance pour la formation de l'opinion publique, le domaine des médias constitue en effet une activité commerciale comme beaucoup d'autres. Ce marché est aussi sujet à des soubresauts (fusions, disparitions, etc.) pouvant susciter des problèmes d'emploi ou de monopole ; ces problèmes sont toutefois afférents à toute activité économique et ne justifient pas une intervention supplémentaire de l'Etat. La qualité de la gestion doit s'exprimer tout autant dans le domaine des médias que dans les autres branches économiques de notre pays. Au fil de ces dernières années, la CVCI s'est dès lors régulièrement opposée à une intervention accrue de l'Etat dans le domaine des médias.

Pour assurer la pluralité des médias, la Confédération doit principalement agir sur les conditions-cadre offertes aux nombreux journaux et médias de petite taille qui semblent être les mieux à même de diffuser des opinions quelque peu originales et suscitant la réflexion. Dans ce cadre, la CVCI est favorable au système actuel d'encouragement direct de la presse par une subvention annuelle versée à la Poste Suisse, permettant à cette dernière d'accorder des tarifs plus avantageux pour l'acheminement des journaux et périodiques. Ce système ne constitue nullement la panacée ; il représente néanmoins un soutien fort utile pour la presse régionale et locale, notamment dans l'arrière-pays vaudois. **La CVCI est dès lors favorable à l'avant-projet de loi proposé, permettant la prorogation de cette aide au-delà de 2007.**

En revanche, nous ne sommes pas favorables à l'option imaginée par la CIP-N pour permettre l'octroi de rabais pour la distribution matinale. La presse locale et régionale visée par le soutien proposé n'utilise en général pas ce type de distribution.

Par ailleurs, il nous semblerait judicieux de soutenir non seulement la presse d'information, mais également la presse d'opinion, notamment la presse associative et nous regrettons la volonté de la CIP-N de ne pas revoir les critères pour l'application des prix préférentiels.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur